



Auto entreprise et/ ou travail temporaire?

Par **marie01480**, le **21/01/2010 à 10:26**

Bonjour et merci de me lire,

j'ai un projet de création d'activité qui consiste à mettre à disposition mes compétences de vendeuse auprès des commerçants de ma région pour des missions courtes, en tant qu'auto-entrepreneur.

Il s'agit d'une prestation "à la carte", avec des interventions de 2 h, 4 h, 1 jour ou 1 semaine.

La chambre de commerce me dit "attention, ça marche sur les plates-bandes du travail temporaire". Tous les organismes consultés (urssaf, etc...) me disent "on ne voit pas pourquoi ça ne serait pas possible, mais c'est limite".

Donc pour protéger au mieux mon projet de création, j'ai besoin de savoir, en m'appuyant sur des données précises (textes de loi, etc...) **si oui ou non cette activité est légale** sachant que : si je proposais une prestation de ménage, il n'y aurait pas de problème (alors qu'il existe aussi des entreprises de travail temporaire proposant ce type de prestation. Sachant aussi que: de plus en plus d'agences d'intérim demandent dans leurs offres d'emploi des "intérimaires auto entrepreneurs".

Je remercie par avance ceux qui sauront répondre à ma question, ou surtout m'indiquer **à qui m'adresser**

Bonne journée